

Grand Poitiers Communauté urbaine

Covid-19 - Les fonds d'intervention de Grand Poitiers

Grand Poitiers soutient ses acteurs économiques avec 2 aides supplémentaires pour maintenir et développer l'activité de notre territoire. C'est en tout 3 aides qui sont à disposition des TPE/PME et des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

L'objectif est de soulager la trésorerie en cas de difficultés conjoncturelles et de soutenir l'investissement nécessaire à la relance de l'activité.

Ces aides sont parfois complémentaires aux aides de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de Grand Poitiers ou d'autres organismes.

Prolongé jusqu'au 31 décembre. Ce prêt à taux zéro d'un montant de 5 000 € à 15 000 € maximum est versé en 1 seule fois. Le montant sera remboursable sur une durée maximum de 4 ans (avec possibilité d'un différé d'1 an). Sous réserve des fonds disponibles.

La Communauté urbaine de Grand Poitiers contribue à hauteur de 400 000 € à ce fonds mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Banque des Territoire.

Pour qui ?

- › Entreprises du secteur du commerce, de l'artisanat et des services de proximité dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés,
- › Associations employeuses de moins de 50 salariés ayant une activité économique,
- › Entreprises relevant d'une activité métiers d'art telle que définie dans l'arrêté du 24 décembre 2015 et entreprises ayant un savoir-faire d'excellence reconnu (labels EPV, OFG, IGIA).

Bon à savoir :

L'entreprise devra s'engager formellement à ne pas mobiliser, auprès d'un établissement de crédit ou d'une société de financement, la créance née de l'octroi du présent dispositif de prêt TPE.

Comment en bénéficier ?

La demande doit présenter (sous réserve de modification) :

- › un prévisionnel de trésorerie sur 3 mois
- › un détail de la situation en début de période les encaissements et décaissements (par postes importants de dépense)

Pour déposer son dossier et en savoir plus, rendez-vous sur :

fondstpenouvelleaquitaine.fr (<http://fondstpenouvelleaquitaine.fr>)

Contact :

www.initiative-vienne.fr/contact.php (<http://www.initiative-vienne.fr/contact.php>)

Grand Poitiers, sur tout son territoire, propose **une mesure transitoire à la relance de l'activité d'hébergement touristique pour préparer la saison touristique 2021** dans les meilleures conditions possibles, dans une limite d'une **subvention de 5 000 €** et d'un taux d'intervention de 50% maximum de dépenses éligibles.

L'aide proposée concerne notamment les dépenses liées à :

- › l'entretien et l'amélioration des locaux et des services proposés aux publics,
- › l'adaptation aux évolutions et mutations du marché touristique actuel,
- › les charges de remise en fonctionnement de l'exploitation.

Pour qui ?

- › Hôtel et hôtel-restaurant (hors chaîne intégrée),
- › Résidence de tourisme (hors chaîne intégrée),
- › Auberge collective,
- › Etablissement du secteur de l'hôtellerie de plein air et indépendant (hors chaîne intégrée),
- › Etablissement d'hébergement agréé du secteur du tourisme social et solidaire.

Bon à savoir :

Le versement de cette subvention s'effectuera en 2 temps : 50 % à la signature de l'arrêté, puis le solde à la réalisation sur présentation de justificatifs (factures, documents comptables, photos ...).

Comment en bénéficier ?

Le projet devra être motivé et son besoin de financement devra être mis en évidence par un tableau de trésorerie détaillé, avec prévisionnel, encaissements et décaissements et en particulier l'ensemble des dispositifs et d'aides Covid-19 publics et privés mobilisés.

Seuls les travaux et prestations menées par un tiers et uniquement sur la partie « hébergement » (artisan, entreprise) sont éligibles à l'aide.

Pour déposer son dossier et en savoir plus, rendez-vous sur :

Le dispositif arrive à échéance le 18 octobre 2021 pour l'instruction des demandes accompagné des justificatifs. Pour déposer votre dossier (en vous connectant) :

[cliquez ici ! \(https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/58/\)](https://mesdemarches.grandpoitiers.fr/loc_fr/gpcu/requests/58/)

Pour en savoir plus sur le dispositif complet :

[cliquez ici](#)

Besoin d'être accompagné dans votre démarche ?

Les conseillers de la Direction Attractivité Développement Economique sont à votre disposition :

- par mail à entreprendre-covid19@grandpoitiers.fr
- par téléphone au 05 49 30 21 64

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi